



DÉLIBÉRATION N° 70/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 23

OBJET :

URBANISME

Rétrocession des voiries et espaces verts du Lotissement « Le Clos de Fontenille » Impasse de Fontenille – Tourtoutle, à la Commune de Volvic

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 14 juin 2025.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY - Mme Aurélie FERNANDES – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT - M. Halim YALCIN - M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – M. Eric AGBESSI - M. Joël DE AMORIM - M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – Mme Caroline GUIBOURT.

Etaient représentés :

M. David JARDINE par M. Emmanuel DENIS.

Mme Lucie PINTO par M. Eric DERSIGNY.

M. Christophe VIEIRA par M. Eric AGBESSI.

M. Alexis VALLENT par Mme Laurence DUPONT.

M. Nicolas BONJEAN par Mme Caroline GUIBOURT.

Etaient absents : Mme Colette DESJOURS – Mme Véronique CHARTIER – M. Daniel BAPTISTE – Mme Murielle VILLEDIEU.

Mme Aurélie FERNANDES est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Laurence DUPONT, Adjointe au Maire en charge des Projets, Travaux et Urbanisme, rappelle à l'assemblée que par délibération n° 55/2023 en date du 27 avril 2023, le Conseil Municipal de la Commune de VOLVIC a approuvé l'intégration des parcelles cadastrées section ZP n° 375, 386, 387, 389, 397, 398 et 400, correspondant aux voiries et espaces verts du lotissement « Le Clos de Fontenille » pour une superficie totale de 2 513 m², dans la voirie communale.

Pour faire suite à un nouveau découpage réalisé en 2023, la parcelle cadastrée ZP n° 400, pour une superficie de 1 568 m², a été divisée en deux nouvelles parcelles soit ZP n° 408 et ZP n° 409 étant précisé que la parcelle cadastrée ZP n° 408 a été vendue à un habitant du lotissement.

Par conséquent, la Commune procèdera à l'acquisition des parcelles ZP n° 375, 386, 387, 389, 397, 398 et 409 pour une superficie de 1 438 m².

Les ouvrages (réseaux d'eau potable et assainissement) seront transférés à la Communauté d'Agglomération Riom, Limagne et Volcans.

Ainsi, le Conseil Municipal, Mme Laurence DUPONT entendue, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'intégration des parcelles cadastrées section ZP n° 375, 386, 387, 389, 397, 398 et 409, correspondant aux voiries et espaces verts du lotissement pour une superficie totale de 2 383 m², dans la voirie communale ;

- **DÉCIDE DE CONFIER** la rédaction de l'acte de rétrocession à Maître FABRE Sébastien, notaire à RANDAN pour lequel les frais notariés seront à la charge du cessionnaire ;

- **VALIDE** le classement des parcelles, après intégration dans le domaine privé de la Commune, dans le domaine public communal ;

	- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte correspondant ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.
Certifié exécutoire Reçu en sous-préfecture le : 02.07.2025 Publié ou notifié le : 03.07.2025 Le Maire, Laurent THEVENOT 	Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme. Le Maire, Laurent THEVENOT 